

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : NETOROX
Code du produit : FOROX
Type de produit : Traitement de surface
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Felor
15 rue de la Motte
35770 Vern-sur-Seiche - France
T 02 99 62 77 22 - F 02 99 00 45 26
info@felor.net - www.felor.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP) :

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------|---|--------|--|---|
| chlorure d'hydrogène | (N° CAS) 7647-01-0 (N° CE) 231-595-7 (N° Index) 017-002-00-2 (N° REACH) 01-2119484862-27 | 5 - 10 | T; R23 C; R35 | Press. Gas Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314 |

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|-----------------------------|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Brûlures. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Lésions oculaires graves. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Brûlures. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Vêtements résistant à la corrosion. Masque à gaz. Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

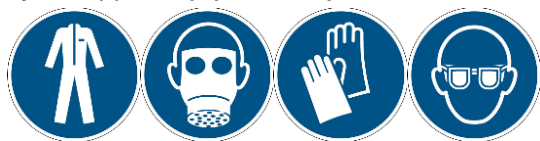
Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : jaune clair. |
| Odeur | : Piquant(e). |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : <= 2 |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1,17 g/cm ³ |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : < 10 mm ² /s |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |

NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
pH: <= 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: <= 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

NETOROX

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Viscosité, cinématique | < 10 mm ² /s |
|------------------------|-------------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.






NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|---|---|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| UN 3066 | UN 3066 | UN 3066 | UN 3066 | UN 3066 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES | Paint related material | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES |
| Description document de transport | | | | |
| UN 3066 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 8, III, (E) | UN 3066 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 8, III | UN 3066 Paint related material, 8, III | UN 3066 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 8, III | UN 3066 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 8, III |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| III | III | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

| | |
|--|---------------------|
| Code de classification (ADR) | : C9 |
| Dispositions spéciales (ADR) | : 163, 367 |
| Quantités limitées (ADR) | : 5I |
| Quantités exceptées (ADR) | : E1 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P001, IBC03, R001 |
| Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP1, TP29 |
| Code-citerne (ADR) | : L4BN |
| Véhicule pour le transport en citerne | : AT |
| Catégorie de transport (ADR) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) | : V12 |
| Numéro d'identification du danger (code Kemler) | : 80 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--------------------------------------|------|
| Code de restriction en tunnels (ADR) | : E |
| Code EAC | : 2X |

Transport maritime

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : 163, 223, 367 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P001 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC03 |

NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|---|---|
| Instructions pour citernes (IMDG) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP1, TP27, TP29 |
| N° FS (Feu) | : F-A |
| N° FS (Déversement) | : S-B |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : A |
| Arrimage et manutention (Code IMDG) | : SW2 |
| Propriétés et observations (IMDG) | : Corrosive content. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. |

Transport aérien

| | |
|---|-----------------------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E1 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y841 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 852 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 5L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 856 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 60L |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A3, A72, A192, A803 |
| Code ERG (IATA) | : 8L |

Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|------------|
| Code de classification (ADN) | : C9 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 163, 367 |
| Quantités limitées (ADN) | : 5 L |
| Quantités exceptées (ADN) | : E1 |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 0 |

Transport ferroviaire

| | |
|--|---------------------|
| Code de classification (RID) | : C9 |
| Dispositions spéciales (RID) | : 163, 367 |
| Quantités limitées (RID) | : 5L |
| Quantités exceptées (RID) | : E1 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P001, IBC03, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP29 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L4BN |
| Catégorie de transport (RID) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : W12 |
| Colis express (RID) | : CE8 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 80 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

| Code de référence | Applicable sur |
|-------------------|----------------|
| 3(b) | NETOROX |

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

NETOROX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Textes des phrases R-,H- et EUH: | |
|----------------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 |
| Press. Gas | Gaz sous pression |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.